

# P3F Mag

Mars , Avril , Mai 2016

Plongée des 3 Frontières  
N° affiliation FFESSM 06680242  
34 rue de la Pyramide  
68330 Huingue  
Président : J Kranzer  
Directeur de la publication : J Kranzer  
Rédacteur en chef : JF Imbs  
Internet : [www.plongee3f.com/](http://www.plongee3f.com/)



## **Sommaire :**

**Le Comité Régional Est**

**La ligue d'Alsace**

**L'évènementiel:**

**Mise au point:**

**Quelques notions sur la Fédé , la licence , la Cmas par JF Imbs.**

Ces derniers mois, à la suite de la réorganisation des régions voulues par le gouvernement actuel, les choses bougent. Les départements de Franche Comté rejoignent la région Bourgogne. Notre région EST vient de changer de statuts.

La ligue d'Alsace a été dissoute.

Le sujet du jour est la FFESSM, la licence, la CMAS

## **La Fédération française d'études et de sports sous-marins**

### **Introduction**

Notre club, le P3F est affilié à la FFESSM. Au moment de votre inscription ou réinscription, on vous demande de prendre une licence fédérale. Vous vous posez certainement la question de l'intérêt de la chose et de l'utilité de la FFESSM. Quelle est l'articulation entre licence, fédération française d'études et de sports sous-marins et Confédération mondiale des activités aquatiques (CMAS) Cet exposé non exhaustif tentera d'y répondre. Pour approfondir vos connaissances, vous pouvez vous rendre sur le site de la "fédé".

Nous commencerons par la **fédération française d'études et de sports sous-marins**

La **Fédération** est une fédération sportive française qui a reçu du Ministère des sports, **délégation** pour la discipline des sports sous-marins (sauf pour la chasse sous-marine)

L'ancêtre de cette fédération a été créée en 1948 et était la Fédération des sociétés de pêche à la nage et d'études sous-marines.

La FFESSM est créée de la fusion en 1955 de cette fédération et de la Fédération des activités sous-marines, créée en 1948 également. Le premier président a été le Commandant Jacques-Yves Cousteau

Vous voyez : elle a presque l'âge de votre président et du vice-président !!

D'autres organismes sont également agréés pour la plongée sous-marine telles que l' Association nationale des moniteurs de plongée (**ANMP**), le Syndicat national des moniteurs de plongée (**SNMP**) et la Fédération sportive et gymnique du travail (**FSGT**). La FFESSM est la plus importante fédération de plongée sous-marine en France avec 2500 clubs affiliés et 150 000 licenciés.

### **La délégation du Ministère des sports :**

Cette notion de délégation du Ministère des sports est capitale. La fédération se référant au code du sport publié par le ministère, édicte un règlement, un enseignement, des référentiels, des diplômes qui sont reconnus et opposables en cas de litige. Un club affilié à la fédération, un licencié s'oblige donc à respecter les règles fédérales. Cela veut dire, par exemple, qu'un directeur de plongée qui autorise une palanquée composée de niveau 2 à descendre en dessous de 20m, se met dans son tort et peut se retrouver au tribunal s'il survient un incident quelconque.

## **Les commissions de la Fédération :**

La FFESSM gère quatorze activités subaquatiques par l'intermédiaire de commissions ; ainsi par exemple la plongée sous-marine relève de la Commission Plongée en scaphandre, l'Apnée relève de la Commission Plongée libre, la Nage avec Palmes de la Commission Nage avec Palmes, etc.

La FFESSM est en outre présente sur l'ensemble du territoire national et outre-mer grâce à ses organismes déconcentrés régionaux et départementaux qui déclinent localement les mêmes commissions qu'au plan national.

Il y a donc trois niveaux : le national, le régional et le départemental. Pour nous :

Le comité interrégional Est et le comité départemental Haut Rhinois (codep 68) respectivement dirigé actuellement par Bernard Schittly et Rémi Heller

La liste des Commissions

- commission technique nationale « Apprendre à plonger, les infos pour les élèves et les moniteurs » ;
- commission nationale d'apnée: « Apprendre à plonger en apnée, pratiquer la promenade subaquatique. » ;
- commission nationale environnement et biologie subaquatique<sup>5</sup>: « *Environnement et biologie, les formations à la connaissance du milieu* » ;
- commission nationale audiovisuelle: « *Apprendre à photographier, à filmer* » ;
- commission nationale d'archéologie: « Plonger dans l'histoire. » ;
- commission nationale de plongée souterraine: « *Apprendre à plonger sous terre.* » ;
- commission nationale de hockey subaquatique ;
- commission nationale de nage en eau vive ;
- commission nationale de nage avec palmes ;
- commission nationale d'orientation subaquatique ;
- commission nationale de pêche sous-marine ;
- commission nationale de tir sur cible subaquatique: « *Condition physique, concentration, passion de l'apnée* » ;
- commission nationale médicale et de prévention: « *Certificat médical contre-indications, aptitude, prévention* » ;
- commission juridique nationale: « *tout savoir sur la réglementation régissant la plongée et les activités subaquatiques* ».

L'éventail est large. Les activités proposées par notre club P3F sont la plongée en bouteille, l'apnée, le hockey, la nage en eau vive, le tir sur cible, la biologie, la plongée sportive en piscine (psp), la plongée enfant, le handisub.

## Les niveaux de pratique :

---

La Fédération définit 5 niveaux de pratique de la plongée et 4 niveaux d'enseignement. Chaque niveau possède les prérogatives du niveau inférieur.

- Le plongeur niveau I peut plonger jusqu'à 20 m encadré par un niveau IV minimum ou en autonomie limitée jusqu'à 12 m ( si majeur ), s'il a validé la compétence d'autonomie, suivant les conditions météo et l'approbation du directeur de plongée.
- Le plongeur niveau II peut plonger jusqu'à 20 m en autonomie relative avec d'autres plongeurs niveau II minimum et jusqu'à 40 m encadré par un niveau IV minimum.
- Le plongeur niveau III peut plonger en autonomie totale avec d'autres niveaux III minimum jusqu'à 40 m. Il peut également plonger en autonomie avec des niveaux 2 jusqu'à 20m. Sur accord du directeur de plongé il peut descendre à 60m.
- Le plongeur niveau IV peut plonger en autonomie jusqu'à 60 m et encadrer les niveaux I et II comme vu ci-dessus.
- Le plongeur niveau V est directeur de plongée s'il n'y a que des plongées d'explorations sur terre et sur le bateau. Ce niveau n'est valable que dans le club où il est délivré.

## Les niveaux d'enseignement :

---

Chaque niveau possède les prérogatives du niveau inférieur.

- Le Niveau E1 ou Initiateur est un plongeur Niveau II ou III muni du diplôme d'initiateur et du RIFAP. Il peut enseigner jusqu'à 6 m.
- Le Niveau E2 est un plongeur Niveau IV muni du diplôme d'initiateur et du RIFAP ou un stagiaire pédagogique pour l'obtention de l'E3. Il peut enseigner jusqu'à 20 m.
- Le Niveau E3 (Moniteur fédéral 1<sup>er</sup> degré ou Moniteur fédéral 1<sup>er</sup> degré associé ou BEES 1<sup>er</sup> degré) est directeur de plongée pour les plongées dans la zone 0-40 m. Il peut enseigner jusqu'à 40 m.
- Le Niveau E4 (Moniteur fédéral 2<sup>e</sup> degré ou Moniteur fédéral 2<sup>e</sup> degré associé ou BEES 2<sup>e</sup> degré) est apte à former les MF1 et BEES 1er degré (voir ci-avant). Il est aussi directeur de plongée dans tous les cas.
- Le Niveau E5 (BEES 3<sup>e</sup> degré) est réservé à l'expertise et à la recherche.

Je ne détaille pas les niveaux enfants ni les compétences mélange gazeux, circuits semi fermés et fermés ni la plongée tech. Vous les trouverez sur le site de la fédération.

## **La licence :**

La licence matérialise votre appartenance à la FFESSM, elle est délivrée par les clubs associatifs affiliés (ex: P3F) ou les structures commerciales agréées (exemple Aquadif à Sausheim).

Votre licence vous donne accès à l'ensemble des formations, passages de brevets et activités de la FFESSM. Elle tient aussi lieu d'assurance pour dommage causé à autrui.

Elle vous permet donc de participer aux formations proposées dans les clubs, par les diverses commissions d'activités et par les organes déconcentrés de la Fédération .Elle vous permet de passer vos brevets de plongeur, reconnus à l'international par l'intermédiaire de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques.

Elle vous permet de participer à toutes les activités fédérales, au niveau départemental, régional et national. Plongée bouteille (scaphandre à l'air et aux mélanges), Randonnée subaquatique, Environnement et biologie subaquatique, Photo et vidéo subaquatiques, Archéologie subaquatique, Plongée souterraine, Apnée, Hockey subaquatique, Nage en eau vive, Orientation subaquatique, Pêche sous-marine, Tir sur cible, Nage avec palmes, Médicale et Juridique .

La Durée de validité de la licence :

Sport de loisir = du 15/09 de l'année au 31/12 de l'année suivante.

Sport de compétition = du 15/09 de l'année au 14/09 de l'année suivante.

*Attention* : Elle ne correspond pas à la durée de validité de l'inscription annuelle de notre club = 15/09 au 15/10 de l'année suivante.

## **La Confédération Mondiale des Activités subaquatiques :**

La confédération mondiale des activités subaquatiques (CMAS) regroupe les fédérations d'activités subaquatiques du monde entier.

La CMAS est la première véritable organisation de plongée mondiale, ainsi que la première à avoir véritablement structuré l'enseignement de plongée sous-marine

. Néanmoins, la principale organisation américaine Professional Association of Diving Instructors (PADI), ne fait pas partie de la CMAS.

Structure de la CMAS :

Elle est composée de trois comités :

- Comité sportif (apnée, hockey subaquatique, nage avec palmes, orientation, chasse sous-marine, etc.);
- Comité technique (standards et équivalences, éducation, plongée technique, sécurité en plongée, etc.);
- Comité scientifique (archéologie, géologie marine, biologie et protection de la nature, relations amateurs-professionnels, etc.).

Et de sept commissions indépendantes :

- Juridique ;
- Médicale ;
- Photo-Film-Vidéo ;
- Discipline ;
- Appel ;
- Jeunes ;
- Hockey Subaquatique (HSA).

A l'heure actuelle, la CMAS est répandue dans de nombreux pays du monde. Elle propose, grâce à des accords avec les principales fédérations nationales, différents « niveaux de plongée » permettant d'accéder à une autonomie correspondant à un entraînement et une connaissance théorique particulière.

Ces niveaux sont répartis dans deux catégories à savoir Plongeur (P) et Instructeur (I) :

- Plongeur ★ (P1)
- Plongeur ★★ (P2)
- Plongeur ★★★ (P3)
- Plongeur ★★★★ (P4)
- Instructeur ★ (I1)
- Instructeur ★★ (I2)
- Instructeur ★★★ (I3)

Prenez le cas de notre président : Il est **MF1-E3-EH2-CMAS Inst \*\***

Cela veut dire Moniteur fédéral 1er degré, enseignant fédéral niveau 3, enseignant pour personnes en situation de handicap et instructeur CMAS 2 étoiles.

Quand vous obtenez un diplôme Fédéral, il vous est aussi donné l'équivalent en diplôme CMAS. Celui-ci est reconnu à l'international. Autrement dit quand vous plongez en Egypte, par exemple, c'est votre niveau CMAS qui est pris en compte.

A l'international la CMAS et PADI regroupent la majorité des plongeurs. PADI est bien implanté partout y compris en France. Le système éducatif, la manière d'enseigner est toute différente. Le système PADI mérite à lui seul un chapitre que l'on pourra développer ultérieurement.

Bien entendu, si vous plongez en dehors de votre club, vous serez testé lors de votre première plongée pour vérifier votre condition physique, l'adéquation de vos diplômes et de votre aptitude à plonger.

## **Le manuel de formation technique :**

Le Manuel de Formation Technique (MFT) est le référentiel des brevets et qualifications de la Commission Technique Nationale (CTN) de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM). Ce référentiel est destiné aux formateurs, aux encadrants et aux responsables des structures ou organes déconcentrés de la FFESSM qui mettent en œuvre, ou qui ont la responsabilité, des formations, des stages et des examens dont l'aboutissement est la délivrance d'un brevet ou d'une qualification.

Pour chaque certification (brevet ou qualification), le MFT définit : De manière générale, le profil, les aptitudes et les prérogatives du niveau, les conditions de candidature ou d'entrée en formation.

Ce manuel garantit à tous le même enseignement dans tous le territoire national ; de Tahiti à Huningue !!

Cette tâche, au niveau du club est confiée à Franco Martinuzzi et à Thomas Lapointe.

J'espère que cet exposé vous aura été utile. Vous savez maintenant à quoi sert la **Fédé, la licence**.

Vous l'aurez compris, la plongée en bouteille est une activité ludique, agréable mais aussi potentiellement dangereuse, donc très encadrée. Sortir des règles proposées par la fédé ne peut que conduire à des comportements à risque.

## **Comité Régional Est**

Le Comité Interrégional Est a modifié ses statuts pour devenir le Comité Régional Est réunissant les anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

La Franche-Comté (département du Doubs, Jura, Territoire de Belfort) et La Bourgogne (actuellement dans l'inter-région RABA) constitueront un nouveau comité à la prochaine élection en 2017 mais en étant effectif dès les nouvelles licences en septembre 2016.

Quelques problèmes de transfert de budget restent en suspens.

## **La Ligue d'Alsace**

Du fait de la réorganisation des régions, la ligue d'Alsace créée en 2013-2014 n'a plus sa raison d'être. Elle a été dissoute en Janvier 2016.

## **L'événementiel**

Jacques Kranzer a été récompensé. Lors de la dernière assemblée générale du Codep 68 de Janvier 16, le président R Heller lui a remis la médaille d'argent de la fédération.

Une semaine plus tard, lors d'une sympathique réunion, notre président nouvellement décoré a remis la médaille de bronze à Véronique Bitsch, à Claude Devin ainsi qu'à Philippe Hauwelle.

Décès du Dr Eric Bergmann, président de la CMPN (commission médicale et de prévention nationale) mais également instructeur régional Est.

Un hommage, avec une minute de silence, lui a été rendu lors de l'AG du Comité Est.

Un nouveau président de CMPN sera élu lors de la prochaine AG de la FFESSM le 8 avril à Limoges.